

5° rencontre inter-solognote :

Thème : « La chasse : acteur essentiel de la diversité ».

Le CCAS et l'ADS ont choisi le thème de la chasse et de la biodiversité pour cette nouvelle rencontre. La Sologne, pays de tradition cynégétique, a vu les 3/5° de son territoire classé zone Natura 2000, ce qui prouve, à l'évidence, que la chasse et Natura 2000 sont non seulement compatibles mais que les chasseurs sont également des acteurs essentiels de la biodiversité et ont un rôle primordial à jouer dans le cadre de Natura 2000.

Au cours de cette 5° rencontre, les principaux intervenants ont été :

Mr E-A. BIDAULT et Mr G. DUPERRON	Fondation Habitats
Mr T. de L'ESCAILLE	European Landowners' Organization (ELO)
Mr G. JADOUL	Coordinateur du projet de réhabilitation du massif de St Hubert en Wallonie.
Mr F. NIHOUS	Chargé de mission au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Mme V. MATHIEU	Député européen, co-présidente de l'inter-groupe Chasse durable et Biodiversité au Parlement européen

Présentation des interventions :

Monsieur Edouard-Alain BIDAULT, président de la Fondation habitats :

La fondation Habitats a été créée par les chasseurs pour obtenir des fonds en vue d'acquérir des territoires et de les faire vivre dans le but de protéger des milieux, de les réhabiliter, de les entretenir et également de faire connaître le rôle des chasseurs dans le maintien de la biodiversité. Ce n'est pas la chasse qui détruit un territoire mais l'activité économique humaine.

Actuellement, la fondation gère 5 000 ha en France. En 2007, la Fondation a acheté 30 sites pour un total de 180 ha et pour un montant de 1.131 000 euros (financé en grande partie par les FDC). En outre, il y a eu une convention avec COFIROUTE pour la rétrocession de 42 ha (dont COFIROUTE n'avait plus l'usage) d'un montant symbolique de 1 euro (soit 13 ha en Loir-et-Cher, 26 ha en Indre-et- Loire et 3 ha dans la Sarthe).

Au plan national, la Fondation développe une politique de communication :

- Création d'un site chasseurs
- Création en cours du site Grand Public
- Développement du site Nature Junior (très important)
- Relations avec la presse spécialisée
- Remise de différents trophées
- Développement d'une pédagogie de l'environnement

L' activité de la Fondation Habitats est importante pour entretenir et restaurer les habitats et faire reconnaître la compétence des chasseurs dans le maintien de la biodiversité.

A titre d'exemple, la Fondation a organisé, les 6 et 7 septembre 2007, une Université d'été avec la FDC de Seine-et-Marne pour faire connaître concrètement ses actions, développer de nouveaux projets avec les chasseurs et détailler les actions européennes et internationales de la Fédération.

**Monsieur Thierry de L'ESCAILLE, secrétaire
général de European Landowners' Organization (ELO) :**

Monsieur de L'Escaille précise que European Landowners' Organization (ELO) est une ONG verte qui représente les propriétaires ruraux européens au moyen d'un réseau de fédérations nationales dont le secrétariat est basé à Bruxelles. ELO représente la voix de ses membres en intervenant auprès des différentes Directions Générales spécialisées de l'UE. (lobbyings)
Son but est de permettre un développement économique et rural dans le respect de l'environnement et des exigences de Natura 2000.

Une attention spéciale est portée à l'impact de la mise en œuvre de Natura 2000 sur les activités principales des membres d'ELO. Il faut souligner que les activités de chasse et de pêche « durables » bien gérées sont parfaitement compatibles avec les exigences de Natura 2000 en contribuant à la protection de la biodiversité.

Le **développement durable** est un équilibre entre les activités sociales, économiques et environnementales.

**Monsieur Gérard Jadoul, coordinateur du projet
de réhabilitation du massif de St Hubert en
Wallonie :**

Monsieur Jadoul a coordonné une expérience européenne portant sur la gestion forestière de la chasse et de la biodiversité dans le massif de St Hubert en zone Natura 2000.

Le massif forestier de St Hubert est en Wallonie et couvre 90 000 ha dont 50 000 ha boisés :

- 50% de feuillus (hêtres)
- 50% de résineux (épicéas)

Ces deux espèces sont menacées par le réchauffement climatique.

C'est un haut lieu de tradition cynégétique qui porte le titre de « capitale européenne de la chasse et de la nature ».
(après Romorantin !)

La propriété de la forêt est à 60% publique (domaniale, communale...) et 40% privée (morcellement).

La vente des bois et le loyer des chasses représentent 35% du revenu communal dans le massif. Les chasses sont de plus en plus chères (loyer : 100 euros/ ha) :
ce qui fait qu'il y a de moins en moins de chasseurs locaux.

Dans le cadre spécifique du massif de St Hubert, Monsieur Jadoul, par des négociations importantes avec les propriétaires privés et publics, a réussi à optimiser le développement du territoire en adéquation avec les natures des sols de manière à reconstituer la biodiversité.

Cette expérience nous conforte dans notre opinion que les gestionnaires de territoires et les chasseurs sont des acteurs essentiels de gestion équilibrée des écosystèmes.

**Monsieur Frédéric Nihous, chargé de mission auprès du
Ministre de l'Agriculture et de la Pêche :**

Monsieur Nihous rappelle qu'il est chargé de la rédaction d'un rapport de recommandations et plan d'action, destinés au ministre concernant l'identification de toutes voies de diversification des activités agricoles - dans un sens large - pour que « la nature ne devienne ni un zoo, ni une serre ».

Les voies classiques sont :

- l'agriculture (qui prend un relief nouveau depuis les récentes « émeutes de la faim »)
- le tourisme
- l'agrotourisme (la ferme)
- l'organisation de circuits agricoles courts

-4-

Les filières-niches innovantes sont :

- le bois-énergie
- la chasse
- la pêche
- etc...

Pour le 30 mai, le rapport retiendra 5 axes majeurs pour l'organisation d'une politique générale au niveau national.

1^{er} axe : La mise en œuvre de dispositifs destinés à faciliter les projets et les accompagner afin d'intégrer l'agriculteur comme un acteur économique à part entière dans l'animation des territoires ruraux.

2^o axe : La mise en réseau de compétences et expériences, de référents technico-économiques irréfutables afin d'obtenir des crédits (ex : Leader Plus)

3^o axe : L'établissement de propositions, filière par filière. Il ne s'agit pas de substitution d'activité pour le monde agricole mais de complémentarité pour l'agriculture. La chasse en fait pleinement partie.

Dans la région Nord-Pas de Calais, la chasse a permis de maintenir une diversité d'habitats.

« Sans la chasse, pas de biodiversité »
« La chasse, c'est l'écologie en action ».

A toutes ces pistes de diversifications, il convient d'associer le côté économique afin d'être pris en considération.

-5-

La durabilité repose sur un développement harmonieux de trois éléments :

- * économique
- * social
- * environnemental

L'environnemental a tendance, aujourd'hui, à prendre le pas sur les autres aspects mais, si l'un des éléments prédomine, le développement durable est compromis. Il convient de tenir compte de l'impact économique afin d'éviter toute rupture d'équilibre.

On doit donc utiliser tous les outils existants : il ne faut pas faire la politique de la chaise vide mais intégrer les dispositifs afin de les orienter.

Les différents outils pour maintenir la biodiversité sont :

- les outils fiscaux
- les crédits européens (Les montages et constructions de dossiers sont essentiels. Il faut être présent avec des dossiers car une ligne de budget non utilisée disparaît. La réforme de la PAC peut offrir certaines opportunités.)
- la création de nouvelles filières (bio-énergie, agroforesterie, protection des zones humides, des haies et des pâturages) afin de procurer de nouvelles ressources au propriétaire foncier.

4° axe : L'approche des baux environnementaux ou baux d'aménagement.

Les MAE : ces mesures agro-environnementales doivent être considérées comme une activité agricole.

5° axe : La voie contractuelle est à privilégier afin d'intégrer la chasse dans les dispositifs et éviter ainsi la voie réglementaire.

Chacun y gagnera en dialoguant. La chasse, respectueuse de l'environnement, est le meilleur des écologistes.

-6-

Madame Véronique Mathieu, député européen, co-présidente de l'inter-groupe Chasse durable et Biodiversité au Parlement européen :

Retenue par une visite du président de la république dans les Vosges, Madame Mathieu n'a pas pu venir présenter ses actions en faveur de la chasse mais a eu l'amabilité de transmettre le texte de son intervention.

« Elue au Parlement européen depuis 1999, c'est la défense de la chasse qui depuis toujours guide mon engagement politique. Je copréside l'Intergroupe parlementaire consacré à la « Chasse durable, à la biodiversité et aux activités rurales ». Au sein de cette structure, j'assure avec mes

collègues un véritable travail de veille permanente face aux textes débattus, sur des sujets divers et avec un seul objectif : la promotion et les intérêts de la chasse et des chasseurs.

Dans le domaine de la sylviculture, j'ai déposé par exemple une série d'amendements pour une meilleure gestion des grands cervidés dans le cadre d'un rapport sur l'avenir des activités forestières.

(...)

Parfois alliée au milieu écologiste sur certains sujets très ponctuels, je reste toujours fermement opposée à la vision idéologiste et sectaire de la chasse prônée par les Verts du Parlement européen. Lors de la réforme de la directive Armes en 2007, j'ai été chargée par la délégation UMP de suivre l'évolution du texte. J'ai ainsi obtenu avec l'appui du groupe UMP-PPE le maintien des systèmes de catégorie nationaux, alors que le rapport initial proposait un système européen uniforme, visant tout simplement à criminaliser la pratique de la chasse.

Enfin, la politique européenne en faveur de la protection des espèces est très souvent débattue au Parlement européen. Un colloque était encore organisé cette semaine sur les échecs et les graves conflits provoqués par la mise en place du réseau Natura 2000.

L'Union européenne mène en effet une politique largement discutable et souvent contreproductive. De la bureaucratie lointaine à l'absence de compensations financières en passant par le refus des initiatives volontaires, Natura 2000 est un échec souvent retentissant. Les créations discrétionnaires de zones

-7-

protégées en dehors de toute concertation, l'influence des puissants lobbys écologistes, la faible écoute des élus locaux et le sectarisme de la Cour de Justice européenne, voilà les maux dont souffre depuis trop longtemps la politique européenne en matière de biodiversité.

Je reste convaincue que cette dernière ne peut aboutir que si elle associe dès le départ tous les acteurs des territoires. Mon action de parlementaire européen consiste donc à faire entendre la voix des chasseurs en tant que premiers protecteurs des habitats et de la faune sauvage.

Alors que la Commission européenne veut stopper l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010, les chasseurs peuvent et doivent jouer un rôle nouveau auprès des institutions communautaires. J'ai ainsi obtenu l'ouverture d'une enquête de la commission européenne au sujet de la création d'une Zone de protection spéciale dans les Landes, après avoir reçu les représentants de la Fédération départementale des chasseurs. C'est le droit à participer aux décisions environnementales que je veux défendre avant tout. Un chiffre enfin : selon l'Eurobaromètre, 93% des Européens estiment que la biodiversité nous confère une obligation morale. En impliquant davantage la chasse dans les décisions européennes, c'est vers une reconnaissance nouvelle du monde cynégétique que l'on s'engage.

-8-

Conclusion

La biodiversité est un élément essentiel de notre environnement qui doit être maintenu, protégé voire restauré. Nous sommes nombreux à penser que la biodiversité est un devoir. En accumulant les maladresses et les exclusions dans la mise en place de Natura 2000, il est pour le moins paradoxal de voir que la Commission de Bruxelles va à l'encontre de son objectif qui n'est pourtant pas contesté fondamentalement.

En Sologne, les propriétaires fonciers ainsi que les différents gestionnaires des territoires, dont les chasseurs, sont traditionnellement convaincus de la nécessité de gérer de manière équilibrée les écosystèmes : ils ont d'ailleurs excellé dans cette activité puisque les 3/5 de la Sologne ont

été classés en zone Natura 2000 (la plus grande superficie de l'Europe).

Dans beaucoup de domaines, l'action des propriétaires et des chasseurs pour préserver la biodiversité est exemplaire et quasiment unique.

- La Fondation Habitats créée par les chasseurs gère 5000 ha où elle entretient les milieux, les réhabilite et les protège. Cette Fondation développe une pédagogie de l'environnement sans arrière-pensée politique.
- La Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher entretient la réserve de Malzoné et l'étang de Beaumont ainsi que la Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne.
Elle développe des projets d'éducation à l'environnement avec les enseignants. Ces animations ont connu un grand succès en 2007. L'objectif de 2008/2009 est de proposer une cinquantaine d'interventions. Cette initiative remarquable mérite d'être soulignée.
- Le CRPF Ile-de-France et Centre et l'Institut d'Ecologie Appliquée (IEA) ont développé une coopération exemplaire avec les nombreux propriétaires volontaires dans l'élaboration des documents d'objectifs (DOCOB) pour la mise en œuvre de Natura 2000 (Directives Habitats) en Sologne.

-9-

Cette collaboration fructueuse montre qu'il ne faut surtout pas inventer des superstructures lourdes, contraignantes et largement inefficaces pour continuer à protéger et à développer la biodiversité en Sologne mais qu'il est nécessaire de s'appuyer sur des structures déjà existantes comme les Pays et notamment le Pays de Grande Sologne en y faisant participer les propriétaires volontaires et leurs associations comme le CCAS et l'ADS.

Les gestionnaires de la nature et les chasseurs ne doivent pas abandonner aux mains des écologistes tous les outils qui leur ont permis de maintenir et de développer en Sologne une biodiversité harmonieuse que tout le monde reconnaît. Nous devons les recenser et les intégrer pour nous orienter vers une action constructive afin de ne pas subir des directives.

Chaque fois que cela sera possible, nous aurons également une approche scientifique dans l'élaboration des dossiers.

Il est à remarquer qu' en mai 2008, le sénateur Monsieur Ladislas Poniatowski, considérant que la chasse est un élément essentiel de la biodiversité, a soumis une proposition de loi créant un délit d'entrave à la chasse. Il est désormais reconnu que les chasseurs sont des acteurs à part entière de la gestion équilibrée des écosystèmes.

Natura 2000 sera une initiative positive dans la mesure où elle ne sera pas perçue comme un mouvement anti-chasse. Nous espérons que la Commission Européenne de Bruxelles poursuivra une évolution déjà entamée en reconnaissant que la chasse est compatible avec Natura 2000. Elle doit également admettre que la compétence des chasseurs et leur rôle actif pour maintenir des territoires variés, indispensables à la vie de la faune sauvage, sont des facteurs essentiels de l'équilibre des écosystèmes et de la biodiversité.

« Sans la chasse, il n'y a plus de biodiversité. »

